

Association SPORTING CLUB DE PARIS

12 Rue Gandon
75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice d'une durée de 12 mois clos le 30 juin 2021

Association SPORTING CLUB DE PARIS

12 rue Gandon
75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice d'une durée de 12 mois clos le 30 juin 2021

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SPORTING CLUB DE PARIS relatifs à l'exercice d'une durée de 12 mois clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2 – Faits significatifs de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne un abandon de compte courant d'un membre avec clause de retour à meilleur fortune pour 50 K€.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des produits d'exploitation, le suivi des comptes courants des membres et le principe de continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT MORAL ET FINANCIER ET AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de moral et financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

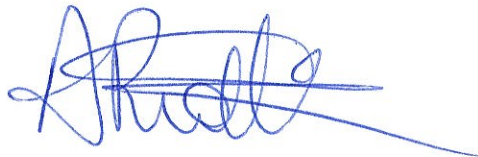
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Courbevoie, le 4 novembre 2021,

AMR Audit Conseil & Expertise Comptable
Commissaire aux comptes



Amélie RIOTTE
Associée

SPORTING CLUB DE PARIS

Comptes annuels clos le 30/06/2021

SPORTING CLUB DE PARIS
Annexe aux comptes annuels – Exercice 30/06/2021

En Euros	30/06/2021			30/06/2020
	Brut	Amort. Depréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	32 032	3 303	28 729	
Immobilisations corporelles			-	
Immobilisations financières	902		902	902
Total (I)	32 934	3 303	29 631	902
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours			-	-
Créances usagers et comptes rattachés	13 750		13 750	37 345
Autres créances	331		331	285
Valeurs mobilières de placement			-	
Disponibilités	23 019		23 019	13 785
Charges constatées d'avance	964		964	1 315
Total (II)	38 064	-	38 064	52 729
TOTAL GENERAL	70 998	3 303	67 695	53 631

En Euros	30/06/2021	30/06/2020
	Net	Net
FONDS ASSOCIATIFS		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 151 070	- 169 903
Résultat de l'exercice	155 641	18 833
Total (I)	4 571	151 070
PROVISIONS (II)		
DETTES		
Emprunts et dettes financières aup. etab. credit		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 699	171
Dettes fiscales et sociales	5 425	29 173
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-
Autres dettes		96 507
Produits constatés d'avance	45 000	78 850
Total (III)	63 124	204 701
TOTAL GENERAL	67 695	53 631

<i>En Euros</i>	30/06/2021	30/06/2020
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Produits des activités	7 427	5 637
Subventions d'exploitation	141 010	85 000
Reprises sur amort, dépréciat, provisions et transfert de charges	16 735	55 272
Cotisations	38 864	40 671
Mécénat	294 650	189 187
Autres produits	52 661	32 797
Total des produits d'exploitation	551 347	408 565
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises, matières premières et approv.	423	61 534
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	435 200	214 389
Impôts et taxes et versements assimilés	897	889
Salaires et traitements	16 041	13 112
Charges sociales	3 303	6 653
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Autres charges	720	84 177
Total des charges d'exploitation	456 584	380 753
RESULTAT D'EXPLOITATION	94 763	27 811
Résultat financier	62	1 262
Résultat exceptionnel	60 940	7 717
TOTAL GENERAL	155 641	18 831

Annexe aux comptes annuels clos le 30/06/2021

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021 dont le total du bilan est de 67 695 euros, présenté sous forme de liste et présentant un résultat de 155 641 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

1. Description de l'objet social, des activités ou des missions sociales et des moyens mis en œuvre

L'association a pour objet de promouvoir le sport et la culture et participer à la vie associative du quartier.

Pour cela, le Sporting Club de Paris se base sur les cotisations de ses adhérents, le mécénat, des subventions publiques ainsi que sur une équipe de bénévoles.

2. Faits significatifs de l'exercice

Le résultat de l'exercice bénéficiaire de 155 641 euros comprend un produit exceptionnel de 50 000 euros provenant de l'abandon du compte courant d'un membre. L'abandon a été consenti le 30 avril 2021 avec une clause de retour à meilleure fortune limitée dans le temps à 5 ans.

3. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et modifié par le règlement par le règlement ANC n°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendances des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Contributions volontaires en nature

Conformément à la réglementation ANC n°2018-06, l'association a valorisé les contributions volontaires en nature dont elle bénéficie. L'Association a décidé de les présenter en annexe.

L'Association bénéficie du concours de bénévoles pour divers travaux administratifs, d'organisation et d'animation des événements organisés au sein de l'association.

Les contributions volontaires en nature ont été évaluées à 12 865 euros pour un temps passé par 16 bénévoles d'environ 1 287 heures.

4. Faits postérieurs à la clôture

Néant.

5. Informations relatives au bilan

ACTIF

5.1. Immobilisations

En euros

	Valeur brute Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	-	32 032	-	32 032
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	902	-	-	902
Total des immobilisations	902	32 032	-	32 934

L'association a fait l'acquisition au cours de l'exercice d'appareils de musculation pour 30 000 euros et d'un téléviseur pour 2 000 euros respectivement amortis linéairement sur 5 et 3 ans.

Les immobilisations financières sont composées de dépôts de garantie pour les parkings et d'une caution pour la location d'un appartement.

5.2. Créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations (1)			
Autres immobilisations financières	902	-	902
De l'actif circulant			
Clients, usagers, adhérents douteux ou litigieux			
Autres créances clients, usagers, adhérents	13 750	13 750	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	
Impôt sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Divers	331	331	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	964	779	
TOTAL	15 947	14 860	902

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

5.3. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 964 euros au 30/06/2021 et correspondent à des charges de loyer pour juillet 2021.

PASSIF

5.4. Fonds propres

En euros	Solde d'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	- 169 903	18 833	-	- 151 070
Résultat de l'exercice	18 833	155 641	18 833	155 641
Fonds propres	- 151 070	174 474	18 833	4 571

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2019-20 de 18 833 € a été imputé sur le report à nouveau, conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 4 novembre 2020.

5.5. Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
- à un an maximum à l'origine		-		
- à plus d'un an à l'origine				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 699	12 699		
Personnel et comptes rattachés		-		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 425	5 425		
Impôt sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Divers				
Débiteurs divers	-		-	
Produits constatés d'avance	45 000	45 000		
TOTAL	63 124	63 124	-	-

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

5.6. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 45 000 euros au 30/06/2021 et correspondent principalement à la part de la subvention de la Mairie de Paris reçue au titre de l'année 2021.

6. Informations relatives au compte de résultat

6.1. Résultat courant et résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'association ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Le résultat exceptionnel comprend un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune d'un membre pour 50 000 euros et de l'annulation partielle d'une dette sociale pour 10 940 euros.

6.2. Subventions reçues

Au titre de l'exercice 2020/2021, le montant total 141 010 euros a été acquis et constaté en subvention d'exploitation et proviennent exclusivement de l'organismes public suivant :

- Commune de Paris : 141 010 euros.